

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 29 mars 2018

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 12

Etaient présents : – TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – DELAUNAY Thierry – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

Absents excusés : BEAUDUCÉL Cécile - FAUVEL Auguste - – LEJAS Frédéric

Secrétaire de séance : Christelle HALLET

Ordre du jour :

- Subventions 2018
- Comptes administratifs et de gestion 2017 (commune, assainissement)
- Affectation de résultats (commune, assainissement)
- Budgets 2018 (commune, assainissement, lotissement)
- PLU : Affermissement de la tranche conditionnelle n°3 (évaluation environnementale)
- SDE : Etude détaillée de la 1^{ère} tranche concernant la rénovation de l'éclairage public

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Dates des prochains conseils
- Demande de l'OGEC de Noyal sur Vilaine
- Permis d'aménager
- Exercice militaire
- Visite en avril
- Réunion pour la mutualisation des bibliothèques

I : Subventions 2018

Thérèse nous montre le tableau réactualisé des subventions. Quelques remarques :

- Le versement de 14 455 € pour l'AEJI se fera en deux fois dans l'année (14 819 € - 364€ trop versé de 2017)
- Concernant la subvention de la CSF, il y a lieu de déduire 400€ pour le trop versé de l'espace jeu Petits Petons de septembre à décembre 2017 du fait de la création du RIPAME. Le conseil municipal décide de verser 1 600€ en augmentant la participation bibliothèque.
- Pour EPISOL, épicerie solidaire à Vitry, sachant que des habitants de la commune fréquentent ce lieu le conseil municipal valide une subvention de 100€.

Le montant total des subventions 2018 est donc de 21 744,50 €.

Les associations n'ayant pas fait de demande à ce jour n'auront pas de subvention.

II : Comptes administratifs et de gestion 2017 (commune, assainissement)
Affectation de résultats (commune, assainissement)
Budgets 2018 (commune, assainissement, lotissement)

Commune :

Présentation du tableau récapitulatif des budgets 2017 prévisionnels et réalisés ainsi que du budget prévisionnel 2018. Une explication sur les lignes de dépenses et de recettes est donnée par Madame le Maire.

Pour 2017, un excédent de 162 050.25 € est constaté sur le budget fonctionnement.
Pour 2017, un excédent de 298 191.28€ est constaté sur le budget investissement.

Assainissement :

Le budget de fonctionnement de 2017 est excédentaire pour 40 879.62€.
Le budget d'investissement est excédentaire pour 59 534.70€.

Approbation des comptes administratifs 2017 :

Suite à cette présentation, madame le Maire sort de l'assemblée.
Le conseil donne approbation du compte administratif 2017 à l'unanimité et vote le compte de gestion du receveur.

Affectation des résultats :

Madame le Maire propose d'inscrire l'excédent 2017 du budget de fonctionnement de la commune dans le budget d'investissement 2018.

Madame le Maire propose d'inscrire l'excédent 2017 du budget de fonctionnement d'assainissement dans le budget de fonctionnement 2018.

Madame le Maire propose d'inscrire les excédents d'investissement 2017 des deux budgets dans les budgets respectifs d'investissement.

Pour le budget 2018, les taux d'imposition doivent-ils être augmentés ? Le conseil municipal vote la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Les budgets 2018 commune et assainissement sont donc votés à l'unanimité par le conseil municipal.

III : Budget 2018 du lotissement

Madame le Maire nous présente le budget 2018 pour le lotissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du lotissement des Lavandières.

IV : PLU : Affermissement de la tranche conditionnelle n°3 (évaluation environnementale)

L'évaluation environnementale qui n'était pas justifiée est finalement obligatoire malgré un recours gracieux qui n'a pas abouti.

Le conseil municipal valide donc cette évaluation environnementale avec 8 voix pour et 4 voix contre pour un coût de 2 300€ HT.

V : SDE : Etude détaillée de la 1^{ère} tranche concernant la rénovation de l'éclairage public

Pour la première tranche des travaux de rénovation de l'éclairage public, la subvention a diminué par rapport à l'étude précédente.

Le montant est de 66 200€ HT avec 13 240€ de TVA qui est récupérée par le SDE et un taux de subvention de 61,20 % au lieu de 76,5% soit à charge de la commune 25 685.60 € HT.

Le conseil municipal valide donc le début des travaux.

VI : Permis d'aménager

Le permis d'aménager du lotissement doit être revu sur certains points car le contrôle de légalité effectué par la Préfecture fait état de quelques incohérences.

Les modifications sont en cours.

VII : Demande de l'OGEC de Noyal-sur-Vilaine

Un enfant de la commune est scolarisé en classe ULIS à Noyal-sur-Vilaine pour raison médicale.

L'OGEC de cette commune demande donc que la mairie verse le montant de 372 € qui est la moyenne du département pour le fonctionnement.

La politique de la commune est de verser uniquement aux enfants de la commune qui sont inscrits en école publique mais pas en école privée. Le cas étant particulier puisqu'il s'agit de raison médicale, le conseil municipal (11 voix pour et 1 voix contre) accepte la demande mais à hauteur de 200€.

VII : Exercice militaire

Un exercice militaire devrait avoir lieu entre le 18 et 29 juin mais sur la zone « Landes de la croix » car le terrain derrière l'église est bien utilisé à cette période.

V : Dates des prochains conseils

Les prochains conseils auront lieu :

- Jeudi 26 avril 2018 à 20h00
- Vendredi 25 mai 2018 à 20h30

IX : Réseau de lecture publique

Une réunion est prévue prochainement à Vitré Communauté